

La finance verte

L'ESSENTIEL

Le **changement climatique** et les adaptations qu'il implique sont un défi majeur pour l'économie. La lutte contre le réchauffement climatique est l'affaire de chacun, mais aussi de politiques publiques appropriées en matière de transport, de logement, de fiscalité, d'énergie, etc.

Le **secteur financier** a également un rôle déterminant à jouer. En effet, banques, assurances, fonds d'investissement collectent les capitaux disponibles détenus par les agents économiques ayant une capacité de financement (généralement l'épargne des ménages) pour les mettre à disposition des agents ayant un besoin de financement (généralement les entreprises). Les acteurs financiers peuvent donc participer à une réallocation des flux financiers. Concrètement, une banque peut décider de davantage financer les investissements favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Un fond d'investissement peut aussi développer une offre de produits financiers spécifiquement tournée vers les épargnants qui souhaitent que leur épargne finance en priorité des investissements avec impact positif sur l'environnement (milieux, écosystèmes). Par ailleurs, le changement climatique expose les acteurs financiers à des risques dont ils doivent se prémunir. Il y a d'abord **les risques physiques**, induits par la multiplication d'événements météorologiques extrêmes (inondations, ouragans, sécheresses, canicules, etc.) et les dommages qui en découlent et que les sociétés d'assurance doivent indemniser. Il y a ensuite **les risques de transition** : les mesures prises par les pouvoirs publics ou les acteurs privés pour assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone pourraient en effet pénaliser certains secteurs économiques (par exemple dans l'industrie automobile) et les acteurs (notamment les banques) qui les financent.

C'est pour faire face à ces enjeux que s'est développé le concept de **finance verte**. Celle-ci peut être définie comme **l'ensemble des opérations financières soutenant le développement durable**, notamment en **favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique**. Elle inclut également les initiatives des autorités

de régulation et de supervision du secteur financier qui contribuent à ces objectifs. Plus globalement, la finance verte entre dans le champ plus large de la finance durable, aux côtés de la finance solidaire et la finance responsable.

L'**encadrement** des pratiques des différents acteurs de la finance verte se met en place, pour éviter des **communications trompeuses** pouvant induire en erreur les épargnants et les investisseurs (on parle de risque d'**écoblanchiment** ou « green washing »).

Ainsi, en France, **la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** a défini dès 2015 les informations que les investisseurs institutionnels sont tenus de publier sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. À l'échelle européenne, d'importants travaux ont été menés pour définir une taxonomie verte et imposer une obligation de transparence de l'information. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les sociétés doivent respecter le nouveau règlement CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) afin d'améliorer leurs déclarations de performance extra-financière.

Les **banques centrales** sont également concernées par le changement climatique. Elles le sont d'une part au titre de leur mandat de stabilité des prix (politique monétaire). En effet, des conditions climatiques extrêmes, mais aussi les mesures mises en place pour favoriser la transition, peuvent avoir un impact sur le niveau de l'inflation. Par ailleurs, le changement climatique étant désormais identifié comme une source de risques financiers, les banques centrales sont également concernées au titre de leur mandat de stabilité financière. Lorsqu'elles sont superviseurs, les banques centrales demandent aux acteurs financiers d'identifier et d'anticiper les risques liés au climat (voir encadré « *La Banque de France et la finance verte* »). Ces risques liés au climat s'appliquent également au bilan de chaque banque centrale, notamment au regard de son investissement propre et des achats d'actifs réalisés dans le cadre des opérations de politique monétaire non conventionnelle (« quantitative easing »).

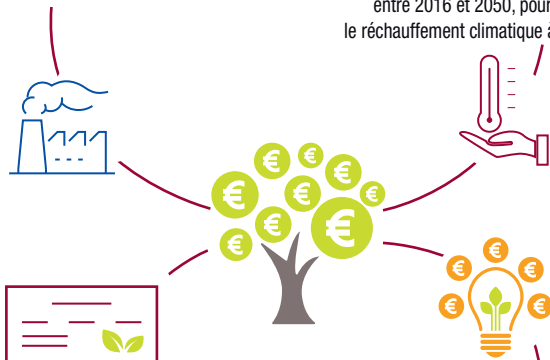
QUELQUES CHIFFRES

12,2 %

Part des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre dans le bilan des principales banques françaises à fin 2017

830 milliards de dollars par an

Investissements additionnels liés au secteur énergétique requis au niveau mondial, en moyenne, entre 2016 et 2050, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C



587,6 milliards de dollars

Émissions d'obligations vertes dans le monde en 2023

76 %

Part des financements dédiés à l'atténuation des effets du changement climatique dans le financement total des banques de développement en 2020

Sources : ACPR, GIEC, Climate Bonds Initiative, ministère de l'Économie et des Finances.

UN PEU D'HISTOIRE

- **2001** La ville de San Francisco émet une obligation verte pour financer l'électricité solaire.
- **2007-2008** La Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI) émettent leur première obligation verte.
- **2015** En France, adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Le G20 reconnaît les risques que le changement climatique fait peser sur la stabilité financière.

195 pays plus l'Union européenne signent, à la COP 21, l'Accord de Paris qui établit la nécessité de limiter le réchauffement climatique sous le seuil des 2 °C et confirme le rôle majeur du secteur financier dans la transition.
- **2017** La France est le premier État au monde à émettre un emprunt vert pour une taille de référence.

À l'occasion du sommet *One Planet*, la Banque de France crée le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS).
- **2020** Adoption de la taxonomie européenne permettant d'introduire six critères définissant une activité « verte ».
- **2022** La BCE prend de nouvelles mesures visant à intégrer le changement climatique à ses opérations de politique monétaire.

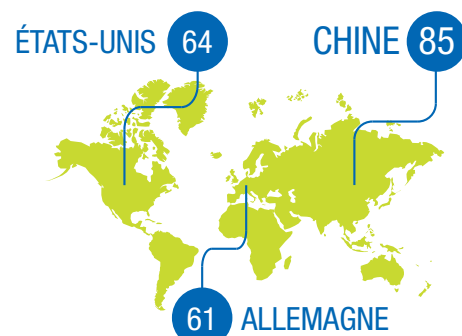
La Banque de France et la finance verte

Au plan international, la Banque de France, avec sept autres banques centrales, est à l'initiative du **Réseau pour le verdissement du système financier** (*Network for Greening the Financial System – NGFS*), lancé en 2017. Ce réseau compte désormais près de 140 banques centrales et autorités de supervision représentant les cinq continents, qui ont la volonté d'agir ensemble afin de développer des outils de gestion des risques climatiques et d'encourager le financement de la transition énergétique. En plus d'en être un membre actif, la Banque de France en assure le secrétariat. Le NGFS a publié en avril 2019 un rapport dans lequel il formule plusieurs recommandations. En parallèle, la Banque de France participe aussi à d'autres initiatives internationales et européennes consacrées au développement de la finance verte, notamment celles animées par la Commission européenne.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a publié, de son côté, un bilan de la mise en œuvre par les banques et les assurances des dispositions de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et de la manière dont ces acteurs se préparent au changement climatique. Du côté européen, la BCE resserre également sa politique de supervision des banques en matière de risques climatiques,

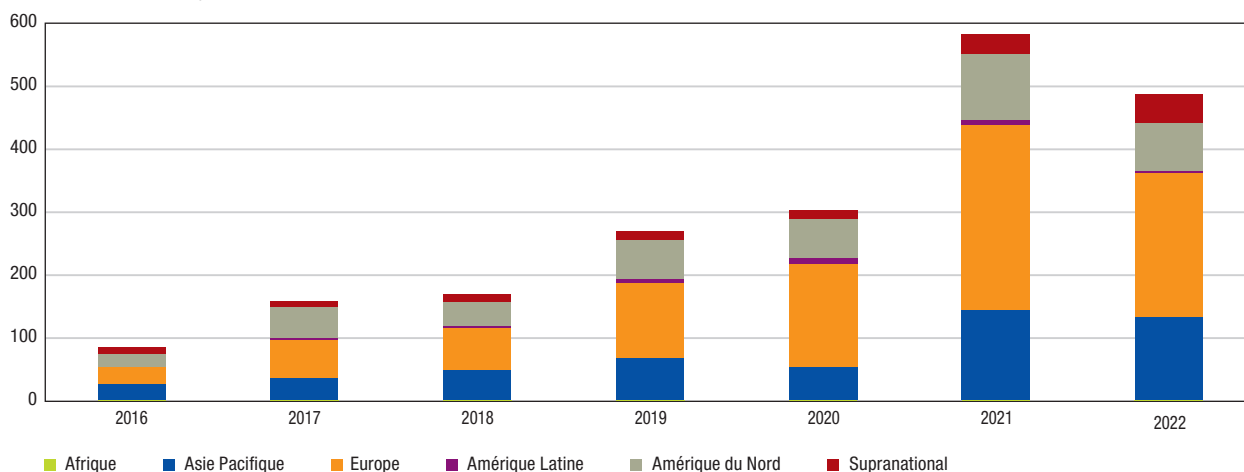
évaluant, par des stress tests climatiques réguliers, la robustesse de ces dernières en matière de risques climatiques. En tant qu'investisseur institutionnel pour son propre compte, la Banque de France s'est également engagée, dans une charte d'investissement responsable publiée en 2018, à intégrer davantage les critères ESG dans ses décisions d'investissement. Enfin, la Banque de France développe en interne un indicateur climat qui mesure l'avancement dans la transition vers une économie bas carbone et l'exposition aux risques climatiques des entreprises non financières. Une fois finalisé, l'indicateur sera communiqué gratuitement aux entreprises évaluées.

Les 3 premiers pays émetteurs d'obligations vertes
(en milliards de dollars ; encours en 2022)



Encours obligations vertes émises depuis 2016

(en milliards de dollars)



Source : Climate Bonds Initiative.

COMPRENDRE

Les obligations vertes (green bonds)

Les **obligations vertes** ou *green bonds* sont des titres de dette, émis par une entreprise privée ou une entité publique pour financer ses activités ou projets ayant un bénéfice environnemental. L'intérêt pour l'émetteur est d'attirer des investisseurs – parfois nouveaux – tout en bénéficiant de retombées positives en termes d'image. L'avantage pour l'investisseur est de financer des activités qui contribuent au développement durable et qui sont donc moins exposées aux risques climatiques, tout en espérant un retour financier.

Plus largement, le marché des produits financiers verts est innovant et en croissance. Il existe d'autres opérations financières vertes (crédits, titrisation, financement en fonds propres, etc.). Il est donc important que les différents acteurs (émetteurs, investisseurs institutionnels,

mais aussi épargnants) puissent s'appuyer sur des **critères transparents** et sur une **traçabilité** permettant de labelliser ce qui est « vert ».

Le marché français des obligations vertes est particulièrement dynamique avec des émissions cumulées depuis 2014 d'obligations vertes supérieures à 200 milliards. Ces obligations peuvent être émises par des émetteurs privés ou par l'État. La France a été le premier État au monde à émettre un emprunt vert pour une taille de référence en janvier 2017. L'Agence France Trésor a en effet lancé une 1^{re} OAT verte, pour un montant de 7 milliards d'euros. Plusieurs émissions vertes sont venues compléter le marché français : une 2^e OAT verte en mars 2021, une 3^e obligation verte indexée sur l'inflation en 2022, et une 4^e en 2024.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- **Finance verte**, La finance pour tous
- **Verdir le système financier**, *Revue de la stabilité financière*, Banque de France, 2019
- **Rapport annuel du NGFS pour 2022**, NGFS, 2023
- **Rapport d'investissement responsable pour 2022**, Banque de France, 2023

À voir :

- **La finance verte**, vidéo Citéco, 2019
- **Comprendre la finance climat en 3 minutes**, vidéo Novethic, 2017

- **Changement climatique et risques financiers**, vidéo Banque de France, 2019
- **La valeur de l'action pour le climat**, France stratégie, 2019
- **Climat : Mobilisons l'Europe et la finance**, conférence Banque de France à La Nuit des Idées 2019

Liens utiles :

- **Le fonctionnement de l'économie**, Citéco
- **Les secteurs de la banque et de l'assurance face au risque de changement climatique**, ACPR, 2019
- **Le développement durable**, Citéco
- **Institut d'économie pour le climat (I4CE)**, site internet